

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE MISSION DE
COORDINATION SPS DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN AVEC UN
ASCENSEUR PLACE DURAND DE BREDON AVEC LA SOCIETE P.G.P.**

ST N° 2023-85

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de mission de coordination SPS des travaux d'aménagement urbain avec un ascenseur place Durand-de-Bredon,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat un contrat de mission de coordination SPS des travaux d'aménagement urbain avec un ascenseur place Durand-de-Bredon,

Avec la SASU P.G.P., ayant son siège 61, avenue de Gambetta – BP N° 1 – 82000 MONTAUBAN,

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût de la mission est fixée à :

Montant HT : 1.900,00 € HT
Montant TTC : 2.364,00 € TTC

ARTICLE 3 – DUREE

Le contrat est conclu pour la durée de la phase des travaux.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 22 août 2023

Le Maire,


Romain LOPEZ